

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024

Etaient présents : Mmes Corinne BIXEL, Corinne BOULET, Macha DARRIEUSSECQ, Marie-Christine MARTIN, Marie-Carmen MOLINERO, MM. Loïc COTTEN, Pierre-André DEVIN, Bruno GRISI, Rachid KERKOUR, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

Ont donné pouvoir : Mme Alizée BRANA à Mme Corinne BIXEL, Mme Marlène DARNIS à M. Loïc COTTEN, Mme Angélique DEKENS à Mme Marie-Carmen MOLINERO

La séance est ouverte à 20h25.

Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 2 avril 2024 a été envoyé à tous les élus.
Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibération choix du nombre d'appartements à aménager au 1er étage de la mairie

Une vive discussion s'engage. M. COTTEN pour tenter de rationaliser les propos demande quel type de locataire souhaite-t-on.

Il est rappelé que ces appartements se situeront à l'étage sans jardin et sans cour utilisables et donnant sur la rue ce qui de prime abord exclut les familles avec enfants.

Les buts poursuivis par les élus sont divergents : doit-on faire des logements pour accueillir :

- des personnes en difficulté,
- pour de jeunes célibataires,
- de tout jeunes couples débutant dans la vie,
- pour des parents divorcés à la recherche d'un logement permettant d'accueillir leurs enfants en temps partagé,
- faire le maximum de logements pour engranger des loyers actuellement notre principale source de recettes propres.

Tous souhaitent que ce ne soit pas des logements trop petits. A noter que toutes les solutions proposées offrent de bonnes surfaces.

Autres questions : quel choix entraînera le moins de personnes présentes au 1er, les jeunes ne seront-ils pas trop bruyants ?

Les trois versions proposées par le cabinet d'architectes sont présentées par M. le Maire.

Les deux premières versions se ressemblent et proposent 2 appartements. Un de 66 m² sur cour avec 2 chambres et un de 49 m² sur rue avec 2 chambres.

La troisième version propose deux 2 pièces et un studio avec mezzanine. Un 2 pièces de 43.6 m² sur cour, un 2 pièces de 40.4m² sur rue et un studio de 37 m² sur rue avec une mezzanine.

Trois personnes sont favorables à la version 2 appartements. Plusieurs autres sont plutôt pour la version 3 logements. D'autres ont du mal à se prononcer. M. Pierre-André DEVIN, dans le cadre de la 3e version propose de déplacer le studio de gauche à droite (extrémité

gauche de la mairie vers le centre) ce qui permettrait de récupérer plusieurs m² sur le couloir d'accès aux appartements.

Face à la divergence des points de vue M. le Maire propose de se renseigner auprès d'agences immobilières pour savoir quel type de location est le plus recherché.

Décision reportée ultérieurement.

Délibération adhésion au Programme de reconnaissance et de certification forestières

L'adhésion au PEFC apportera une aide à la gestion durable, à la valorisation des bois et à la protection de la forêt. Cette adhésion est nécessaire pour obtenir des subventions d'État.

Adoptée à l'unanimité

Délibération organisation par le SICTOM des collectes au porte à porte des déchets

Le SICTOM entend passer la collecte de la poubelle noire d'un passage hebdomadaire à un passage tous les quinze jours sans pour autant que la facture baisse, au contraire. Une discussion s'engage. Les élus expriment leur mécontentement. Ils avancent les raisons suivantes :

- des raisons sanitaires : odeurs et mouches vont se multiplier en été d'autant qu'avec les jours fériés la collecte de la poubelle noire peut passer à une par mois .
- la raréfaction du nombre de collectes va entraîner la réapparition de décharges sauvages dans les bois qui déjà se profile ;
- depuis la mise en place de la collecte des sélectifs au porte à porte les passages mensuels de la benne sont passés de huit à six donc une économie de deux passages dont nous n'avons pas vu le bénéfice sur nos factures ;
- avec les poubelles jaunes la quantité de déchets valorisés a augmenté et nous n'avons aucune preuve de la réalité et du niveau de la chute du prix de vente de ces déchets ;
- le nombre de passages mensuels dans les villes comme Langon, lui, ne va pas être réduit de façon aussi drastique comme à la campagne car il y a plus de population et les personnes en appartement ne peuvent faire du compost ;
- la facture augmente ainsi que les bénéfices de VEOLIA, entreprise privée cotée en Bourse.

Le SICTOM a une gestion purement comptable de la situation au lieu d'être au service de la population. Une fois de plus ce sont les petites communes qu'on met à contribution car leur dispersion territoriale rend difficile l'organisation d'un refus efficace.

Un élu suivi par une autre élue, propose la grève des paiements des factures au SICTOM, paiements qui seraient déposés sur un compte à la Banque de France pour bloquer l'action des huissiers.

Les élus se prononcent pour un refus de la réduction du nombre de passages de la collecte de la poubelle noire et demande au SICTOM, donc à la CDC, de se comporter en service public.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération avancement des personnels territoriaux en 2024

Pour trois d'entre eux l'avancement est automatique : Angélique CANETE et Maryse HAVREY en début d'année, Xavier POUJARDIEU fin 2024.

Cette délibération ne concerne que Morgane FERRIS dont M. le Maire propose la stagiairisation suite à son embauche en 2023 en remplacement de l'ancienne secrétaire de mairie démissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération organisation des horaires d'utilisation des équipements municipaux par l'école

Une convention va être signée entre la mairie et l'école pour l'utilisation de la nouvelle aire de jeux pour les petits et l'utilisation de la salle de judo comme salle de motricité pour les enfants de maternelle, la salle prévue dans l'école ayant dû être transformée en classe faute d'espace suffisant.

L'école aura priorité mais ne pourra réserver la totalité des créneaux afin que les nounous puissent, elles aussi, accéder à l'aire de jeux sur le temps scolaire. L'école doit fournir les horaires qu'elle souhaite utiliser et les nounous faire part de leurs besoins.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération appel à projet résilience feu 2

Ce projet a déjà été présenté. Il doit se faire conjointement avec une autre commune, Le Tuzan en l'occurrence. Le montant total des dépenses est de 174 627.55 € dont 80% sous forme de subvention. Le reste à charge pour Louchats sera de 2 219.73 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération approbation du projet de reboisement de la forêt communale.

Loïc COTTEN présente le plan mis au point avec l'ONF pour reboiser la forêt communale brûlée, située à Curton. Les parties centrales seront reboisées en pins maritimes. Le long des axes de passages des feuillus endémiques (chênes, bouleaux, sorbiers, arbousiers, poiriers sauvages) seront plantés en quinconce. Une petite parcelle servira à faire des tests génétiques sur différentes sortes de pin maritime afin de tester leur résistance au changement climatique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de France 2030 qui nous apportera une subvention forfaitaire d'environ 60 000€. Un appel d'offres va être lancé par l'ONF, pour le compte de la mairie, pour un montant d'environ 85 000€ auprès d'entreprises, locales de préférence, au prix du marché. La qualité de la prestation prendra le pas sur le montant proposé. Le choix se fera conjointement avec l'ONF.

Les travaux comprendront la préparation du terrain, la replantation, deux entretiens et le regarnissage (remplacement des plants n'ayant pas pris racine).

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Avancement des travaux des commissions

La commission environnement n'a pu rien entreprendre compte tenu des conditions climatiques.

La commission bâtiments a mis en route les études sur l'aménagement du 1er étage dont on vient de vous présenter différents plans. On attend des devis concernant le toit et la charpente de la maison de Curton.

Une des maisons d'Hostens pose un gros problème : le locataire ne paie plus son loyer et nous doit actuellement plus de 9 000€. Une procédure d'expulsion est toujours très longue. Elle ne pourra pas aboutir avant le printemps prochain au mieux : une lettre recommandée avec AR exigeant un paiement dans les 15 jours a été envoyée afin de démarrer le processus.

Autres informations

Il est proposé aux élus de participer au Salon des élus locaux et agents publics de la Nouvelle Aquitaine (SELAQ) qui se déroulera le 22 mai en même temps que la Foire internationale de Bordeaux. Une cinquantaine d'invitations sont disponibles à la mairie.

L'installation sur le domaine public par Orange des poteaux soutenant la fibre va engendrer une redevance annuelle comme pour les pylônes électriques soit 64,36€/km.

Le changement d'exploitant de l'hôtel-restaurant au mois d'août ne nécessite pas un nouveau bail. Dans le bail actuel l'éventuel changement a été pris en compte : le bail continue de courir dans les mêmes termes.

La demande de Mme Lauverjat de modifier le tracé d'un chemin communal à Curton afin qu'il ne coupe plus en deux sa propriété mais la longe, va être examinée.

La séance est levée à 23h05